

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

|  |
| --- |
| **Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité** |

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 10 octobre 2025 à 18h00min**

**Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde**

17 place de la Bourse

33076 BORDEAUX CEDEX

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité |
|  | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre à bons de commande |
|  | **Nombre de lots** | 3 |
|  | **Délai de validité des offres** | 5 mois |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales / RSE** | Avec |
|  | **Clauses environnementales / RSE** | Avec |
|  | **Durée / Délai** | 4 ans |
|  | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc207896061)

[1.1 - Objet 4](#_Toc207896062)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc207896063)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc207896064)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc207896065)

[1.5 - Nomenclature 4](#_Toc207896066)

[1.6 - Renouvellement 5](#_Toc207896067)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc207896068)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc207896069)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc207896070)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc207896071)

[2.4 - Développement durable 5](#_Toc207896072)

[2.5 - Plan de progrès 6](#_Toc207896073)

[3 - Conditions relatives au contrat 6](#_Toc207896074)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6](#_Toc207896075)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc207896076)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6](#_Toc207896077)

[4 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc207896078)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc207896079)

[5.1 - Documents à produire 7](#_Toc207896080)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9](#_Toc207896081)

[6.1 - Transmission électronique 9](#_Toc207896082)

[6.2 - Transmission sous support papier 10](#_Toc207896083)

[7 - Examen des candidatures et des offres 10](#_Toc207896084)

[7.1 - Sélection des candidatures 10](#_Toc207896085)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 10](#_Toc207896086)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 15](#_Toc207896087)

[8 - Renseignements complémentaires 15](#_Toc207896088)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15](#_Toc207896089)

[8.2 - Procédures de recours 15](#_Toc207896090)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité**

1) Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde

2) Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité du Campus du Lac

3) Service de supervision de la sécurité du système d’information (EDR et SOC) pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde

Lieu(x) d'exécution :

CCIBG Site de Bordeaux – 17 Place de la Bourse, 33000 Bordeaux

CCINA – 2-8 Place de la Bourse, 33000 Bordeaux

Site de Libourne – 125 Avenue Georges Pompidou, 33500 Libourne

CCI Deux Sèvres - 20 avenue Leo Lagrange – 79025 NIORT CEDEX

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Campus du Lac

- CCI Deux Sèvres

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde. Il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

**L'accord-cadre avec maximum** est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à **l'émission de bons de commande.**

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde |
| 02 | Evolution et maintien en condition opérationnelle des infrastructures réseaux et sécurité du Campus du Lac |
| 03 | Service de supervision de la sécurité du système d’information (EDR et SOC) |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 32424000-1 | Infrastructure de réseau |
| 50312310-1 | Maintenance de matériel de réseau informatique |
| 32420000-3 | Matériel de réseau |
| 50312300-8 | Maintenance et réparation de matériel de réseau informatique |
| 50332000-1 | Services d'entretien d'infrastructures de télécommunications |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot(s) | Code principal | Description |
| 01 | 32424000-1 | Infrastructure de réseau |
| 01 | 50312310-1 | Maintenance de matériel de réseau informatique |
| 01 | 32400000-7 | Réseaux |
| 01 | 50312300-8 | Maintenance et réparation de matériel de réseau informatique |
| 02 | 32424000-1 | Infrastructure de réseau |
| 02 | 50312310-1 | Maintenance de matériel de réseau informatique |
| 02 | 32400000-7 | Réseaux |
| 02 | 50312300-8 | Maintenance et réparation de matériel de réseau informatique |
| 03 | 72610000-9 | Services d'assistance informatique |
| 03 | 72220000-3 | Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques |
| 03 | 32412000-4 | Réseau de communications |
| 03 | 32412100-5 | Réseau de télécommunications |

## 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Prochain renouvellement : courant 2029.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 2.5 - Plan de progrès

Le pouvoir adjudicateur a décidé de s'inscrire dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations de l'accord-cadre. A ce titre, le pouvoir adjudicateur et le titulaire élaboreront conjointement un plan de progrès au cours de la phase d'exécution des prestations, et ce dans les conditions définies au CCAP.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, relatif aux lots 1, 2 & 3

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour les lots 1, 2 & 3 et leurs annexes

- Les bordereaux des prix unitaires (BPU) pour les lots 1, 2 & 3

- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE) pour les lots 1, 2 & 3

- Les cadres de réponse technique (CRT) justificatifs des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, pour les lots 1, 2 & 3

- La déclaration sur l'honneur d’absence de conflit d'intérêt et clause anticorruption

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

**Lots 1, 2 & 3**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| La déclaration sur l'honneur d’absence de conflit d'intérêt et clause anticorruption | Préconisé |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

**Lots 1 & 2**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.  **Il s’agit de fournir une liste de références clients et de contacts sur des périmètres projets identiques (choix constructeur, périmètre, complexité).** | Non |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Certificat constructeur et/ou éditeur garantissant son niveau de certification société sur les composants suivants :   * HPE / Aruba : Commutateurs (accès, campus et datacenter) ; * Wi-Fi * Fortinet : Firewall et outils de sécurité | Non |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

**Lot 3**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.  **Il s’agit de fournir une liste de références clients et de contacts sur des périmètres projets identiques (choix constructeur, périmètre, complexité).** | Non |

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

**Pour les lots n°01, 02 & 03**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| **L'acte d'engagement** (AE) et ses annexes, dûment complété pour le lot considéré | Préconisé |
| **Le bordereau des prix unitaires** (BPU), dûment complété pour le lot considéré | Non |
| **Le détail quantitatif estimatif** (DQE), dûment complété et valorisé par application des prix du BPU pour le lot considéré | Non |
| **Le cadre de réponse technique** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, dûment complété pour le lot considéré | Non |
| **Un dossier de synthèse** de 20 pages maximum présentant :   * + La compréhension du besoin,   + Les avantages de l’offre proposée. | Non |
| **Le catalogue complet des produits et/ou prestations informatiques proposés** dans le cadre du présent marché public, présenté en version électronique (format Pdf ou tableur), lisible et structuré, à jour à la date de remise de l’offre et comportant les références, descriptions techniques, prix unitaires € HT, conditions de garantie et délais de livraison. | Non |

**Complétude BPU/DQE, pour les lots n°01 et 02 :**

**Dans l’hypothèse d’une acquisition :**

* Les colonnes acquisition E-G doivent comprendre les coûts associés,
* Les colonnes H-J doivent comprendre les coûts de réassurance constructeur/éditeur.
  + Celles-ci peuvent être laissées vides dans l’hypothèse d’équipement garanti à « vie »
* Les colonne K-M doivent indiquer les coûts associés à la maintenance du titulaire.
  + Celles-ci peuvent être laissées vides dans l’hypothèse d’équipement garanti à « vie ». Le coût du traitement du RMA étant traité à l’acte.

**Dans l’hypothèse d’un abonnement :**

* Les colonnes acquisition E-G doivent être laissées vides
* Les colonnes H-J doivent comprendre les coûts d’abonnement constructeur/éditeur.
* Les colonne K-M doivent indiquer les coûts associés à la maintenance du titulaire.
  + Celles-ci peuvent être laissées vides dans l’hypothèse d’équipement garanti à « vie » ou si ce coût est intégré à l’abonnement.

**Fourniture du catalogue fournisseur :**

Le soumissionnaire a la possibilité de présenter tous les catalogues d’équipements et de services liés directement ou indirectement aux besoins exprimés et jugés nécessaires au bon fonctionnement du service.

Le soumissionnaire précisera pour chaque catalogue les prix publics HT, le taux de remise minimum consenti par catégorie d’équipements pour toute la durée de l’accord cadre.

Les soumissionnaires se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu’ils pourraient déceler dans les documents faisant partie de la présente consultation.

**Les annexes à compléter du DCE doivent être remises dans leurs formats d’origine (Excel, Word).**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

**Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

**Pour le lot n°01**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-**Prix des prestations**, à la lecture du montant du DQE dûment complété et valorisé par application des prix du BPU | 40 % |
| 2-**Valeur technique**, à la lecture du cadre de réponse technique dûment complété et du dossier de synthèse rédigé, avec :  2.1-**Services MCO :** **30 points**  - Adéquation de l’organisation proposée avec :  ° Qualité de la prise en compte de l’existant  ° Construction d’un référentiel documentaire  - Maintien en condition opérationnelle avec :  ° Gestion d’un guichet unique et d’une assistance téléphonique  ° Couverture de service d’intervention classique et valorisation 24/24 et 7/7  ° Maintien du niveau de service  ° Qualité de la gestion des RMA  ° Gestion des escalades  ° Gestion des problèmes  ° Modalités de télémaintenance  ° Réassurance constructeur/éditeur  ° Support constructeur  ° Qualité interlocuteur unique  ° PAQ  ° Pilotage  ° Réversibilité   * 1. **- Qualité des prestations à la demande : 10 points**   ° Prestations complémentaires, à la survenance du besoin  ° Etude de couverture Wi-Fi  ° Adéquation des formations proposées  ° Exploitation / infogérance  **2.3 - Extension de l’existant et nouveaux projets : 15 points**  ° Qualité, pertinence, compatibilité  ° 3 études de cas :  Etude de cas 1 - Renouvellement des switches cœur de réseau  Etude de cas 2 - Renouvellement des switches de vidéosurveillance  Etude de cas 3 - Mise en place de contrôle d’accès au réseau (NAC) | 55 % |
| **3-Démarche RSE du candidat dans le cadre de l'exécution du contrat :**  ° Capacité de fournir dans les demandes de devis et dans la fourniture des factures : la part déjà recyclée des composants des équipements proposés ? le pourcentage de recyclabilité de ces équipements ? les composants recyclables ?  ° Afin de garantir la pérennité des investissements, le titulaire aura spécifié s’il a la capacité de fournir des extensions de garantie et du support technique au-delà du « End-of-support » constructeur ?  ° Gestion de la fin de vie des équipements, quels sont ses processus et son organisation.  ° Mesures mises en œuvre pour limiter l’empreinte carbone liée aux déplacements des équipes dans le cadre de missions de support technique.  ° Moyens déployés pour réduire l'impact environnemental de ses emballages, et les gains en termes d'empreinte carbone qui en découlent | 5% |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

**Système de notation des critères autres que le prix:**

Chaque item du CRT fera l’objet d’une note sur 1 point, où :

0 = absence de réponse

0.25 = réponse faible

0.50 = réponse moyenne

0.75 = réponse satisfaisante

1 = réponse bonne

Le total obtenu pour les items de chacun des sous-critères sera pondéré en fonction du poids qui lui est attribué pour obtenir la note correspondante.

**Notation du critère prix, à la lecture du montant du DQE, valorisé par application des prix du BPU, dûment complétée :**

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

L'offre ayant le prix le plus bas aura la meilleure note, et les autres seront notés au prorata.

**Pour le lot n°02**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-**Prix des prestations**, à la lecture du montant du DQE dûment complété et valorisé par application des prix du BPU | 40 % |
| 2-**Valeur technique**, à la lecture du cadre de réponse technique dûment complété et du dossier de synthèse rédigé, avec :  2.1 **Evolution de l’existant : 30 points**  - Adéquation de l’infrastructure LAN proposée : coût et prestations associées  - Adéquation de l’infrastructure WiFi proposée : coût et fourniture, installation et migration des bornes WiFi  - Adéquation de l’organisation de la prestation  ° Méthodologie choisie et prise en compte de l’existant  ° Construction d’un référentiel documentaire des infrastructures réseaux LAN et WiFi  2.2 **Qualité du maintien en condition opérationnelle : 15 points**  - Gestion des switches obsolètes  - Description du service support niveau 3  - Gestion des appels  - Offre complète de l’Extranet proposé sur la période 8h – 18h et sur l’ensemble des sites du Campus du Lac, avec :  ° Gestion des GTR  ° Gestion des surclassement et demande hors procédure  ° Gestion des RMA  ° Procédures d’escalade externe et limites associées / PAQ  ° Limite des risques et télémaintenance  ° Réassurance/réadossement constructeurs garanti(e)s sur les périmètres retenus pour la partie logicielle et les équipements  ° Accès direct au support constructeur et éditeur : HPE / ARUBA   * Qualité de l’interlocuteur unique choisi pour la gestion du contrat * Méthodologie et moyens humains PAQ, appuyés d’un exemple * Description de la fonction pilotage * Adéquation du contenu des rapports d’activité et du support des comités de pilotage, appuyée d’un exemple * Proposition d’un plan de progrès * Modalités de mise en œuvre de la réversibilité   2.5 **Qualité des prestations à la demande : 10 points**  ° Qualité des moyens humaines déployés pour la réalisation des prestations ;  ° Pertinence offre de service d’étude de couverture WiFi, appuyée d’un exemple  ° Méthodologie pour la mise en place de bornes WiFi  ° Adéquation des formations proposées  ° Exploitation/infogérance sur le périmètre réseaux et sécurité | 55 % |
| **3-Démarche RSE du candidat dans le cadre de l'exécution du contrat :**  ° Capacité de fournir dans les demandes de devis et dans la fourniture des factures : la part déjà recyclée des composants des équipements proposés ? le pourcentage de recyclabilité de ces équipements ? les composants recyclables ?  ° Afin de garantir la pérennité des investissements, le titulaire aura spécifié s’il a la capacité de fournir des extensions de garantie et du support technique au-delà du « End-of-support » constructeur ?  ° Gestion de la fin de vie des équipements, quels sont ses processus et son organisation.  ° Mesures mises en œuvre pour limiter l’empreinte carbone liée aux déplacements des équipes dans le cadre de missions de support technique.  ° Moyens déployés pour réduire l'impact environnemental de ses emballages, et les gains en termes d'empreinte carbone qui en découlent | 5% |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

**Système de notation des critères autres que le prix:**

Chaque item du CRT fera l’objet d’une note sur 1 point, où :

0 = absence de réponse

0.25 = réponse faible

0.50 = réponse moyenne

0.75 = réponse satisfaisante

1 = réponse bonne

Le total obtenu pour les items de chacun des sous-critères sera pondéré en fonction du poids qui lui est attribué pour obtenir la note correspondante.

**Notation du critère prix, à la lecture du montant du DQE, valorisé par application des prix du BPU, dûment complétée :**

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

L'offre ayant le prix le plus bas aura la meilleure note, et les autres seront notés au prorata.

**Pour le lot n°03**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1. **Prix des prestations**, à la lecture du montant du DQE dûment complété et valorisé par application des prix du BPU | 40% |
| 1. **Valeur technique**, à la lecture du cadre de réponse technique dûment complété et du dossier de synthèse rédigé, et décomposée comme suit :   2-1- O**rganisation et méthodologie mises en œuvre dans le cadre de la mise en place de l'outil et du suivi du service SOC : 35 points**  - Pilotage du contrat :  ° Adéquation des moyens humains déployés pour la réalisation des prestations ;  ° Supports proposés pour les COPRO et les COPIL.  - SOC :  ° Adéquation des solutions techniques proposées pour détecter au plus tôt une compromission ;  ° Qualité du schéma d’architecture proposé ;  ° Autres périmètres concernés et solutions correspondantes ;  ° Adéquation et qualité de la structuration du service SOC proposé :  ° Actions réalisées  ° Engagements  ° Qualité de l’extranet proposé  ° Adéquation et qualité de la hotline proposée  2-2- **Qualité et pertinence des prestations à la demande : 5 points**  Adéquation et qualité des moyens humains proposés pour la réalisation des prestations  2-3- **Qualité et pertinence des prestations d’accompagnement ponctuelles et récurrentes : 10 points**  Qualité des exemples de livrables  2-4- **Adéquation, pertinence et qualité de la méthodologie choisie pour la réversibilité : 5 points** | 55% |
| **3-Démarche RSE du candidat dans le cadre de l'exécution du contrat :**  ° Capacité de fournir dans les demandes de devis et dans la fourniture des factures : la part déjà recyclée des composants des équipements proposés ? le pourcentage de recyclabilité de ces équipements ? les composants recyclables ?  ° Afin de garantir la pérennité des investissements, le titulaire aura spécifié s’il a la capacité de fournir des extensions de garantie et du support technique au-delà du « End-of-support » constructeur ?  ° Gestion de la fin de vie des équipements, quels sont ses processus et son organisation.  ° Mesures mises en œuvre pour limiter l’empreinte carbone liée aux déplacements des équipes dans le cadre de missions de support technique.  ° Moyens déployés pour réduire l'impact environnemental de ses emballages, et les gains en termes d'empreinte carbone qui en découlent | 5% |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

**Système de notation des critères autres que le prix:**

Chaque item du CRT fera l’objet d’une note sur 1 point, où :

0 = absence de réponse

0.25 = réponse faible

0.50 = réponse moyenne

0.75 = réponse satisfaisante

1 = réponse bonne

Le total obtenu pour les items de chacun des sous-critères sera pondéré en fonction du poids qui lui est attribué pour obtenir la note correspondante.

**Notation du critère prix, à la lecture du montant du DQE, valorisé par application des prix du BPU, dûment complétée :**

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

L'offre ayant le prix le plus bas aura la meilleure note, et les autres seront notés au prorata.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 BORDEAUX CEDEX

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 BORDEAUX CEDEX